

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0210**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Boulevard urbain est tronçon La Soie - Marché n° 4 réseaux secs - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

Commission permanente du 18 mai 2015**Décision n° CP-2015-0210**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain est tronçon La Soie - Marché n° 4 réseaux secs - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° B-2013-4271 du 10 juin 2013, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux de réseaux secs pour la réalisation du Boulevard urbain est (BUE) à Vaulx en Velin.

Ce marché a été notifié sous le numéro n° 2013-423 le 5 juillet 2013 au groupement d'entreprises Serpollet / Sobeca pour un montant de 610 713,40 € HT, soit 730 413,23 € TTC.

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché de travaux de réseaux secs dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Inscrite au schéma de cohérence territoriale (SCOT), la réalisation du Boulevard urbain est (BUE) permet de créer la véritable épine dorsale du réseau de voirie de l'est lyonnais et de la première couronne. Le BUE représente un enjeu fort de requalification des territoires traversés et des espaces en mutation économique situés sur son tracé.

Le montant global de l'autorisation de programme allouée à cette opération est égal à 25 515 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

La présente décision ne remet pas en cause ce montant.

Plusieurs aléas, intervenus en cours de chantier, induisent une augmentation du montant du marché "réseaux secs" n° 2013-423 et génèrent des travaux supplémentaires détaillés comme suit :

- la mise en place d'un éclairage provisoire dans le carrefour Garibaldi, ainsi que le maintien d'un éclairage dans le carrefour Dumas durant les travaux, représentant une plus-value de + 4 559 € HT.
- la fourniture des tiges d'ancrage pour la réalisation des massifs d'éclairage et de signalisation et la réalisation de terrassements complémentaires dans les noues pour la pose de fourreaux, prévues initialement dans d'autres marchés, représentant une plus-value de + 36 365,05 € HT. Ce transfert de prestations résulte d'une optimisation de l'ordonnancement des travaux.

Par ailleurs, les conditions de réalisation du chantier conduisent à une moins-value égale à - 1 452,04 € HT pour la rubrique 2 "réseaux secs" et - 9 215 € HT pour la rubrique 3 "ouvrages maçonnés" du marché.

Le montant des plus-values est ainsi de + 40 924,05 € HT, celui des moins-values de - 10 667,04 € HT, soit un total de + 30 257,01 € HT.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 30 257,01 € HT, soit 36 308,41 € TTC, porte le montant total du marché à 640 970,41 € HT, soit 769 164,49 € TTC, représentant une augmentation de 4,95 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-423 conclu avec le groupement d'entreprises Serpollet / Sobeca pour les travaux de réseaux secs réalisés dans le cadre de la réalisation du Boulevard urbain est à Vaulx en Velin. Cet avenant, d'un montant de 30 257,01 € HT, soit 36 308,41 € TTC, porte le montant total du marché à 640 970,41 € HT, soit 769 164,49 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O0344, le 23 mai 2011 pour la somme de 25 515 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.